

	COMPTE RENDU DE REUNION	Date : Mardi 13 juin 2023
	SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE	Numéro du compte rendu : 1 Rapporteur : Jean-François POIRIER

PRÉSENTS :

- Mr DELAUNAY Gérard,
- Mme BANCHERAULT Gilberte,
- Mme ANGEBAULT Marie-Paule,
- Mr MAUGET Henri,
- Mme MARTIN Dominique,
- Mme MAILLARD Sandrine,
- Mme GATE Marie-Line,
- Mme ROYER Stéphanie,
- Mme DOUCHET Nathalie,
- Mme VIAULT Mathilde,
- Mme DILE Annabelle.
- Mme DELAUNAY Jeanne
- Mr POIRIER Jean-François.

EXCUSES :

- Mme DUPE Nathalie,
- Mme GOURDON Marie-Thérèse
- Mme ONILLON Marie-Line,
- Mme VINCENT Sonia
- Mme PITHON Audrey,
-

A l'ordre du jour :

- 1 – Fiches d'évènements indésirables,
- 2 – Election d'une nouvelle présidence
- 3 – Questions diverses.

1 – Fiches d'évènements indésirables

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des **fiches d'EVI** depuis la dernière réunion soit le 21/03/2023 avec les conséquences et les actions mises en place pour éviter ces évènements.

2 – ELECTIONS

Suite au décès de sa mère madame GRATON a donné sa démission du cvs et donc de sa présidence. Nous la remercions pour son engagement depuis plusieurs années au sein de cette commission. Il est donc nécessaire d'élire une ou un nouveau président.

Le président du conseil est élu au scrutin secret et à la majorité des votants par et parmi les membres représentant les personnes accueillies ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, par et parmi les représentants mentionnés aux 1° à 4° II de l'article D. 311-5. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

I.-Le conseil de la vie sociale comprend au moins :

1° Deux représentants des personnes accompagnées ;

2° Un représentant des professionnels employés par l'établissement ou le service élu dans les conditions prévues à l'article D. 311-13 ;

3° Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le directeur ou son représentant siège avec voix consultative.

Aucuns membres présents ne souhaitant se présenter, il est décidé de reporter le vote à la prochaine séance.

3 – Questions diverses

➤ Taxe mobilité

Monsieur POIRIER informe que l'établissement est assujetti à la nouvelle taxe mobilité fixée par la communauté de commune à 0.35% de la masse salariale.
Cette taxe viendra impacter en partie la section hébergement.

➤ Accueil jour

Les travaux de l'accueil jour sont enfin terminés. L'ouverture officielle est prévue le 11 septembre 2023.

➤ Chambres « gelées »

Mr Jean-François Poirier indique que tant que la situation sera toujours tendue au niveau des salariés. Les objectifs étant de prendre soin correctement de nos résidents en place et de ne pas épuiser notre personnel compétent. 5 chambres restent gelées. Il s'agit de chambres d'accueils temporaires.

➤ Remplacement d'été

Mr POIRIER informe que comme chaque été des recrutements cdd seront faits afin de permettre aux salariées titulaires de prendre leurs congés. Il s'agit pour la plupart de jeunes du Pin en Mauges et des bourgs limitrophes.

➤ DEPART DU CHEF CUISINIER

Mr Poirier souhaite informer que Yahn PIERRE DUPLEXIS chef cuisinier part à la retraite le 30 juin 2023.

Il sera remplacé par Mylène MARTIN qui est déjà en poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Jean-François POIRIER
DIRECTEUR